



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/716 ✓
S/23258
2 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Points 19 et 98 de l'ordre du jour
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS
DE L'HOMME

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 12 novembre 1991, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir le texte d'un communiqué du Gouvernement portugais sur la situation des droits de l'homme au Timor oriental.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 19 et 98 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Portugal
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Fernando REINO

ANNEXE

Communiqué du Gouvernement portugais, en date du
12 novembre 1991, sur la situation des droits de
l'homme au Timor oriental

1. Des nouvelles en provenance du Timor oriental et confirmées par des agences de presse internationales (de Jakarta) indiquent qu'un massacre a été commis ce matin dans le territoire, faisant des dizaines de morts et de blessés. Selon ces informations, les forces armées indonésiennes auraient ouvert le feu sur une foule d'un millier de personnes, qui s'étaient rassemblées près du cimetière de Santa Cruz pour rendre hommage à la mémoire de Sebastiao Rangel, victime de l'incident de l'église de Motael.
2. Une source indonésienne officielle, citée par Associated Press, a confirmé que 40 personnes avaient été tuées au cours de cet incident.
3. Même la présence à Dili du Rapporteur spécial sur la torture de la Commission des droits de l'homme n'a pas permis d'éviter une telle atrocité.
4. Le 28 octobre, un grave incident s'est produit dans l'église de Motael à Dili, au cours duquel l'intervention de soldats indonésiens, dans des circonstances qui n'ont pas encore été complètement éclaircies, a causé la mort de deux jeunes Timorais, Sebastiao Rangel et Afonso Henriques, et conduit à l'arrestation de dizaines d'autres. La mort de ces deux jeunes gens a été confirmée par le journal des forces armées indonésiennes, Angkatan Bersenjata. Amnesty International a lancé un appel, demandant l'ouverture immédiate d'une enquête impartiale sur les circonstances qui sont à l'origine de ces morts. Selon des informations non encore confirmées, d'autres incidents se seraient produits à Maliana, Suai et Futumaca, concernant des jeunes qui, semble-t-il, auraient cherché refuge dans les églises locales. Il y aurait eu récemment d'autres morts et autres arrestations. Les personnes soupçonnées d'avoir organisé des manifestations au cours de la visite de parlementaires, désormais interrompue, feraient par ailleurs l'objet de poursuites.
5. Etant donné les terribles précédents qui existent au Timor oriental en matière de droits de l'homme, nous sommes en droit de craindre qu'une recrudescence de la violence et une nouvelle effusion de sang ne se produisent incessamment. En août dernier, avant le Comité spécial de la décolonisation, Amnesty International a de nouveau appelé l'attention de l'Organisation des Nations Unies sur le fait que de graves violations des droits de l'homme continuaient d'être commises au Timor oriental, où des pratiques telles que les détentions de courte durée d'adversaires présumés de la domination indonésienne, assorties de tortures et de mauvais traitements, les exécutions extrajudiciaires et les "disparitions" s'étaient multipliées. En 1990 et dans les premiers mois de 1991, 30 personnes au moins, et "peut-être nettement plus", selon Amnesty International, auraient été tuées par les forces de sécurité indonésiennes, apparemment victimes d'exécutions extrajudiciaires.

6. Pour sa part, le Portugal dénonce systématiquement cet état de choses, conséquence inéluctable du fait que la question de la décolonisation du Timor oriental n'est toujours pas résolue : la population est privée de l'exercice de son droit à l'autodétermination du fait que la République d'Indonésie persiste à occuper illégalement le territoire, date de son invasion militaire massive du 7 décembre 1975.
7. Le Gouvernement portugais condamne dans les termes les plus vifs ce nouvel acte d'extrême brutalité commis par les forces armées indonésiennes contre une foule de civils sans défense, au mépris des principes fondamentaux de respect pour la vie humaine.
8. Il est temps que la communauté internationale prête l'oreille aux appels pressants qui lui sont lancés du Timor oriental, exigeant son intervention immédiate pour mettre fin à cette situation intolérable.
9. Qu'il soit permis de rappeler que l'un des objectifs permanents de la politique portugaise à l'égard du Timor oriental, territoire non autonome sous administration portugaise qui est occupé illégalement par la République d'Indonésie, est et continuera d'être, comme par le passé, la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales de ses habitants, dont le déni sous l'occupation a une ampleur telle qu'il est l'un des pires du siècle.
10. La situation dans le Territoire a été constamment dénoncée dans plusieurs instances internationales, par des pays, des organisations humanitaires, des pétitionnaires de tous bords et des Timorais victimes de violations de leurs droits de l'homme. Les dossiers du Comité spécial de la décolonisation et de la Commission des droits de l'homme de l'ONU sont éloquents à cet égard. Récemment, des institutions comme le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Assemblée consultative des Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de la Communauté européenne, pour n'en citer que quelques-unes, ont débattu de la question du Timor oriental et approuvé des résolutions en la matière qui dénoncent les violations systématiques des droits de l'homme commises dans le Territoire.
11. Bien qu'il soit difficile d'avoir directement connaissance de ce qui se passe au Timor oriental, notamment dans le domaine des droits de l'homme, les informations qui parviennent à filtrer à l'extérieur par des moyens divers permettent de conclure que la situation générale s'y est gravement détériorée, surtout au cours des dernières semaines.
12. Contrairement à ce que prévoyait l'accord du mois de juin 1991 relatif au mandat de la mission de parlementaires portugais qui devait se rendre dans le Territoire à partir du 3 novembre - à savoir la délégation devait pouvoir entrer en contact librement et spontanément avec la population - les autorités indonésiennes ont mené une campagne de terreur et d'intimidation destinée à empêcher l'établissement de tout contact : renforcement des forces de sécurité (dont les membres sont omniprésents et infiltrés dans la population) et des forces militaires; mise en place d'un dispositif de surveillance et incitation à la délation; pratique consistant à forcer la population à assister à des

réunions au cours desquelles toute personne cherchant à prendre contact avec la délégation de parlementaires était menacée; multiplication des interrogatoires, des arrestations, des cas d'emploi de la torture et des "disparitions" d'éléments soupçonnés d'opposition à la domination indonésienne, etc.

13. L'administrateur apostolique de Dili lui-même, Mgr Ximenes Belo, a courageusement dénoncé cette situation et révélé que la population était menacée de représailles mortelles après le départ de la délégation. Les dirigeants des anciens partis politiques timorais qui s'étaient prononcés en faveur de l'annexion forcée du Timor oriental par l'Indonésie ont demandé comme Mgr Belo que des observateurs de l'ONU soient envoyés après le départ de la mission de parlementaires de manière à éviter que ces menaces ne soient mises à exécution.

14. Il est indéniable que tout ceci a abouti à une grave détérioration de la situation dans le Territoire ainsi qu'à un climat de grande tension qui faisait craindre une nouvelle vague de violations des droits de l'homme au Timor oriental; cette crainte est désormais confirmée.

15. A cet égard, une responsabilité spéciale incombe à l'Organisation des Nations Unies, dont l'Indonésie, au mépris flagrant de son autorité, viole systématique les principes fondamentaux et les résolutions, y compris celles du Conseil de sécurité.

16. C'est pourquoi le Portugal demande à tous les Etats et à toutes les organisations :

a) De condamner cette nouvelle violation massive des droits de l'homme du peuple du Timor oriental, trop longtemps victime du déni prolongé de ses libertés et droits de l'homme fondamentaux en raison de l'occupation illégale persistante de son territoire par l'Indonésie, au mépris de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité;

b) De faire pression sur le Gouvernement indonésien pour qu'il mette immédiatement fin à son occupation illégale du Timor oriental et à la répression inhumaine qu'il exerce contre le peuple du territoire;

c) D'exiger qu'une enquête impartiale et approfondie sur les incidents éminemment regrettables qui viennent de se produire soit effectuée sous supervision internationale et que les organisations humanitaires non gouvernementales puissent avoir accès au territoire;

d) De suivre de près tous faits nouveaux qui se produiraient dans le domaine des droits de l'homme au Timor oriental pour éviter que de nouveaux actes de violence et une nouvelle effusion de sang ne se produisent.